

Webinaire Affaires Réglementaires Européennes

Où en est-on de la souveraineté numérique et industrielle européenne ?



ACCUEIL et mot d'introduction

Avec



Muriel ROQUES ETIENNE

Déléguée Générale de la SBA



LES INTERVENANTS DE CE WEBINAIRE



Matthieu VITTU

Euro 4T



Laurent BIDAULT

Nov Law



Jean-Eric FOURNIER

Covivio



ORDRE DU JOUR

Première partie : Contexte

- Quel bilan pour 2025 ?
- La souveraineté numérique et industrielle européenne, c'est quoi ?

Seconde partie : Eléments sectoriels

- IA Act
- Omnibus digital
- Règlement Cyber Resilience Act (CRA)
- Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPDB)

Troisième partie : Le programme de travail 2026 de la Commission

Quatrième partie : Réactions, questions et réponses

Première partie

Contexte

Quel bilan pour 2025 pour l'Europe?

Niveau stratégique - Déclinaison de l'agenda de compétitivité et nouvelles priorités

Niveau politique - Multipolarisation et complexification des jeux d'acteurs

Niveau international - Dépendances et affrontement. Recul du libre échange, de l'ordre international basé sur le droit et la coopération entre Etats.



En réponse à ce nouveau paradigme, l'UE n'a pas d'autre choix que changer et tenter de se doter d'instruments de souveraineté.

Que veut dire la « souveraineté numérique et industrielle » ? (1/2)

« Que ce soit en matière de réglementation environnementale ou numérique, nous établissons nos propres normes. Nous établissons nos propres règlements. **L'Europe décidera toujours par elle-même** ». 'Ursula von der Leyen - Présidente de la Commission -discours sur l'état de l'Union 2025)

« **La souveraineté industrielle** désigne la capacité de l'UE à rester compétitive à l'international tout en maîtrisant ses chaînes de valeur industrielles, en produisant des biens stratégiques en autonomie et de réduire sa dépendance vis-à-vis de puissances étrangères, notamment chinoises et américaines. » (Rencontre économique d'Aix en Provence)

« Pour l'Europe, **la souveraineté numérique**, c'est la capacité à façonner la technologie sur toute la chaîne de valeur en tenant compte des intérêts et des besoins européens » (Friedrich Merz, Chancelier allemand).

Qu'en pensez-vous ? Quelle serait votre définition de la souveraineté (numérique et industrielle) ? Réagissez dans le chat !

Que veut dire la « souveraineté numérique et industrielle » ? (2/2)

- ➔ Pas de définition officielle de la souveraineté dans les traités UE...
- ➔ Autre vocabulaire employé.

Souveraineté industrielle	Souveraineté numérique
Contraindre les entreprises à diversifier leurs chaînes d'approvisionnement	Accepter l'affrontement technologique , appliquer et défendre les législations européennes
Se diriger vers la préférence européenne	La souveraineté des données et le contrôle des technologies numériques
Simplifier les normes , élaborer un cadre réglementaire efficace	Le développement d'une IA européenne d'avant-garde
Des plans d'investissement et industriels	

Seconde partie

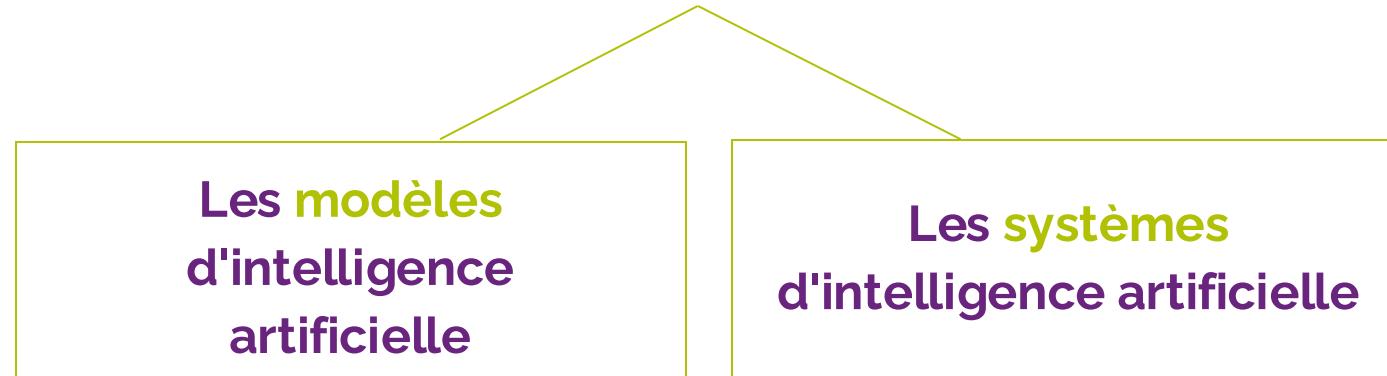
Eléments sectoriels

L'IA Act

- ➔ Règlement UE du 13 juin 2024 dont l'objectif est d'encadrer...
- ➔ S'inscrit dans la politique de l'UE en matière de numérique
- ➔ **Objectif** : établir un cadre juridique uniforme pour le développement, la mise sur le marché, la mise en service et l'utilisation de SIA axés sur *l'humain, dignes de confiance, garantissant un niveau élevé de protection de la santé, de la sécurité et des droits fondamentaux de l'UE, y compris la démocratie, l'état de droit et la protection de l'environnement, de protéger contre les effets néfastes des systèmes d'IA dans l'Union, et de soutenir l'innovation.*
- ➔ **Équilibre entre réglementation/régulation (IA de confiance) et innovation**

IA Act : de quoi parle-t-on ?

→ Règlement UE du 13 juin 2024 dont l'objectif est d'encadrer...



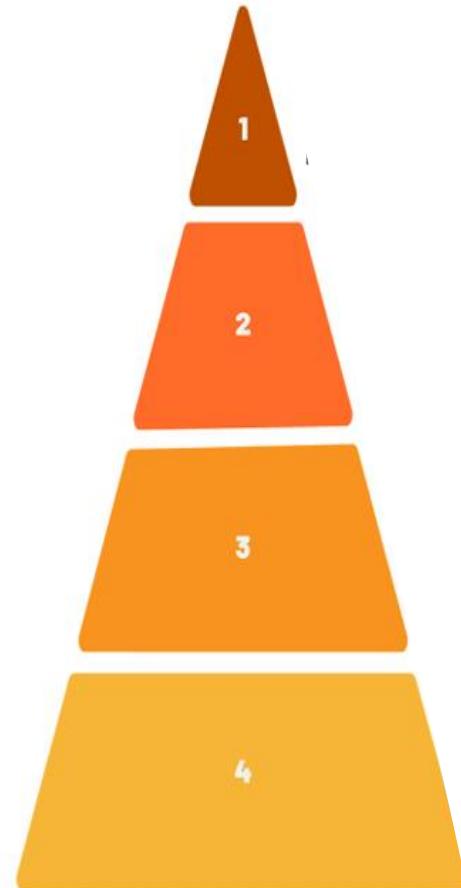
Une **brique technologique** qui peut être utilisée dans plusieurs systèmes (ex. Chat GPT)

L'IA Act vise particulièrement les modèles d'IA qui présentent un **risque systémique** et impose :

- des **obligations de transparence** sur leur documentation technique et leurs données d'entraînement
 - des **audits de sécurité** sur les risques, notamment cyber
 - des exigences de **qualité des données utilisées** dans la mise au point des algorithmes et le **respect des droits d'auteur**
-
- L'IA Act impose des obligations strictes aux systèmes d'IA en fonction de leur **niveau de risque**

Une **application concrète** qui peut avoir un impact sur la société et les droits fondamentaux (ex. analyse automatisée de CV par un logiciel RH intégrant l'usage de l'IA).

IA Act : de quoi parle-t-on ?



Risque inacceptable

Exemples : notation sociale, recours à des techniques subliminales, surveillances massives

- **Interdictions** visant des applications contraires aux valeurs européennes

Risque élevé

Exemples : systèmes biométriques, systèmes utilisés dans le recrutement

- **Exigences renforcées** (contrôle humain sur la machine, l'établissement d'une documentation technique, mise en place d'un système de gestion du risque,...)

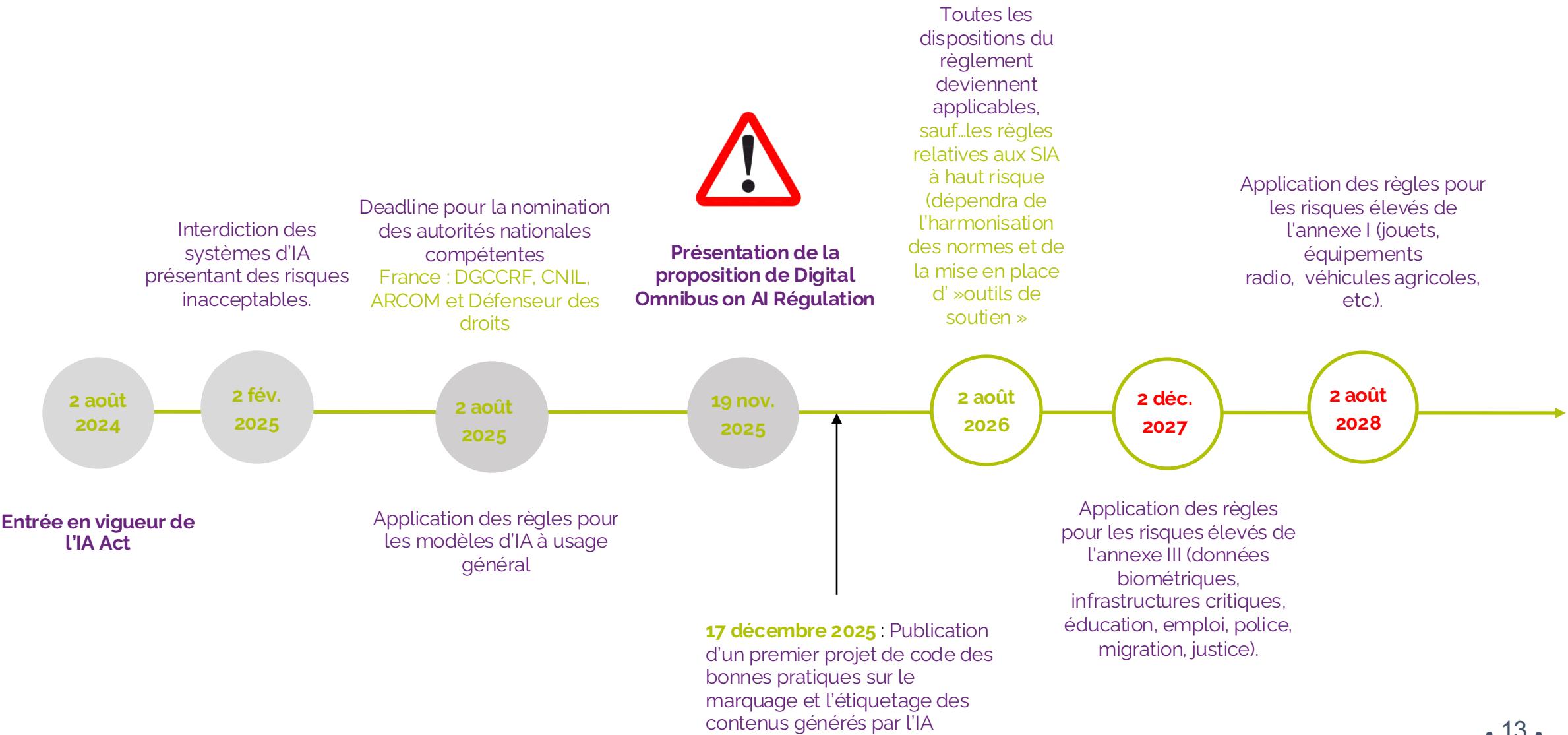
Risque spécifique en matière de transparence

Exemple : recours à des chatbot

Risque minime

Exemple : jeu vidéo fondé sur l'IA

Quel (nouveau) calendrier d'application ?



Les principales mesures prévues par le projet d'Omnibus IA

- ➔ Report de l'entrée en application des règles relatives aux SIA à haut risque jusqu'à l'adoption de normes harmonisées (au plus tard le 2 août 2028)
- ➔ Assouplissement des règles pour les TPE/PME et ETI ➔ Procédures assouplies et adaptées à la taille et les capacités des acteurs (notamment en termes de documentation technique à produire)
- ➔ Centralisation autour d'une autorité unique (le Bureau de l'IA) pour la supervision des SIA afin d'assurer une cohérence réglementaire
- ➔ Possibilité de façon exceptionnelle et encadrée d'utiliser des données personnelles (dérogation au RGPD) afin de corriger les biais
- ➔ Création d'un bac à sable européen pour l'IA à partir de 2028 (dispositifs de test et de validation des SIA)

Le Digital Omnibus : Objectifs et principales mesures

→ Modifications au corpus de législation européenne en matière de numérique

→ Objectifs : « apporter un soulagement immédiat aux entreprises, aux administrations publiques et aux citoyens, et pour stimuler la compétitivité »

→ Fusion envisagée de plusieurs textes autour du Data Act avec l'intégration notamment de Open Data Act et du Data Governance Act → corpus de textes unifié

Les principales mesures prévues par le Digital Omnibus

- ➔ Encadrement de l'objectif du Data Act concernant le fait d'Obliger les fabricants à développer des outils pour accéder aux données générées dans le cadre de l'utilisation de l'objet ➔ Possibilité de s'y opposer si risque élevé de méconnaissance du secret des affaires
- ➔ Nouvelle définition de *donnée à caractère personnel*
- ➔ Assouplissement du RGPD en permettant un accès plus important des entreprises aux données personnelles pour l'entraînement des SIA.
- ➔ Lutter contre la « *fatigue des bannières* » ➔ acceptation ou refus des cookies valable 6 mois, création d'une liste blanche de « *finalités inoffensives* » permettant de ne pas recueillir le consentement

Le Cyber Resilience Act (Règlement sur la cyberrésilience du 23 octobre 2024)

→ S'inscrit dans la continuité de la Directive NIS 2 (Protection des acteurs économiques majeurs de l'UE : partages d'information, gestion des risques cyber, déclaration d'incidents...)

→ Adopté fin 2024 et application à partir de septembre 2026

→ Nouvelles obligations de cybersécurité aux fabricants, importateurs et distributeurs de produits numériques connectés (routeurs, caméras IP, logiciels embarqués, objets connectés, équipements industriels, etc.)

→ Intégration dès la conception de dispositifs de sécurité

Les principales mesures prévues par le Cyber Resilience Act

- ➔ Harmonisation des règles -> Cadre réglementaire unifié
- ➔ Intégration dès la conception de dispositifs de sécurité contre les risques cyber
- ➔ Obligations des fabricants pour détecter et corriger les risques de leurs produits
- ➔ Renforcement de la transparence pour les utilisateurs (professionnels ou non) → obligation de fournir des données claires sur les capacités de sécurité des produits.

Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) : Objectifs et calendrier de la directive (1/3)

Entrée en vigueur le 28 mai 2024. Contribue à faire du smart building un levier pour les territoires, les entreprises et les occupants. Vise à améliorer la performance énergétique du parc immobilier : réduire les consommations, accélérer la rénovation énergétique.

2050 : Neutralité carbone

Cibles prioritaires au niveau européen. 16 % des bâtiments non résidentiels les moins performants rénovés d'ici 2030 (26 % d'ici 2033)

Articulation avec le droit français. La directive **ne remplace pas** le dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET)
→ 40 % en 2030 / 50 % en 2040 / 60 % en 2050
Mais elle **accentue la pression sur les bâtiments structurellement énergivores**

Calendrier de transposition

Date limite : **29 mai 2026**

France : globalement **en avance ou en cohérence**

Article 45 du projet de loi **DDADUE** (CM du 10 novembre 2025)

Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) : enjeux et échéances clés (2/3)

Nouveauté clé introduite en droit français

Définition de la **rénovation importante**. Intégration au Code de la construction et de l'habitation (CCH)
Travaux représentant $\geq 25\%$ de la valeur du bâtiment (hors foncier)

Solaire et énergies renouvelables : alignement avec l'EPBD

Panneaux solaires en toiture – bâtiments non résidentiels

Bâtiments **neufs, rénovés ou étendus**

Usages : commercial, industriel, artisanal, logistique, administratif

Seuils de surface : **500 m²** (1 000 m² pour les bureaux, avec abaissement progressif vers 500 m²)

Exigence : Installation de panneaux photovoltaïques couvrant **au moins 30 % de la toiture ou**

Production équivalente via d'autres dispositifs (ex. ombrières de parking)

Calendrier : Obligation effective depuis le **1er juillet 2025** (nouvelles constructions et rénovations lourdes)



01/01/28
1100 m²

01/01/29
410 m²

01/01/31
130 m²

Directive sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD) : enjeux et échéances clés (3/3)

Plan national de rénovation des bâtiments. Plan final à remettre **le 31 décembre 2026**. Organiser la transformation progressive du parc (public et privé, résidentiel et non résidentiel) pour atteindre un parc décarboné **d'ici 2050**.

Carbone sur le cycle de vie des bâtiments

Règlement délégué européen (décembre 2025)

Mise en place d'un cadre harmonisé UE pour le calcul du **potentiel de réchauffement planétaire (PRP)**

Calendrier

Bâtiments neufs de grande taille : **à partir de 2028**

Tous les bâtiments neufs : **à partir de 2030**

➔ Passage d'une logique "énergie" à une logique **énergie + carbone sur tout le cycle de vie**

Pour aller plus loin : [Communication de la Commission fournissant des orientations sur les dispositions nouvelles ou substantiellement modifiées de la refonte de la directive \(UE\) 2024/1275 sur la performance énergétique des bâtiments](#)

Performance énergétique des bâtiments : Mise à jour des obligations du décret n°2023-259 (BACS)



+ Décalage de l'obligation d'installation de **thermostats** pour les bâtiments existants au **1er janvier 2030**.

+ Décalage des obligations de **calorifugeage** des réseaux de distribution de chaleur et de froid de pour les bâtiments résidentiels au **1er janvier 2030**.

Nouvelle stratégie à opérer pour les membres de la SBA ?

Troisième partie

Le programme de travail 2026 de la Commission

Le programme de travail 2026 de la Commission (Nouveaux textes)

→ Omnibus environnement (10/12/25)

→ Plan européen pour un logement abordable (16/12/25)

Premier trimestre 2026

→ Industrial Accelerator Act (IAA)
(28/01/26)

→ Cadre requis pour la neutralité climatique

→ Le 28^e régime pour les entreprises innovantes



Le programme de travail 2026 de la Commission (Nouveaux textes)

- ➔ Acte législatif sur l'innovation
 - ➔ Plan d'action en faveur de l'électrification y compris en ce qui concerne le chauffage et la climatisation
- Deuxième trimestre 2026**
- ➔ Feuille de route stratégique pour la transition numérique et l'IA dans le secteur de l'énergie
 - ➔ Révision des directives sur les marchés publics



Le programme de travail 2026 de la Commission (Nouveaux textes)

- ➔ Train de mesure omnibus visant à simplifier la législation sur les produits énergétiques

Troisième trimestre 2026

- ➔ Acte législatif sur l'économie circulaire

Quatrième trimestre 2026

- ➔ Acte législatif sur les matériaux avancés
- ➔ Acte législatif sur les services de construction



S'il y avait 1, 2 ou
3 textes
européens que
vous
souhaiteriez
suivre en 2026 ?



2026 : Une année charnière pour la souveraineté industrielle et numérique européenne et le smart building ?

L'UE affronte des défis géopolitiques majeurs (Chine, États-Unis, Russie).

Elle accélère sa transition numérique et industrielle et investit dans le secteur de la défense.

La souveraineté industrielle et numérique européenne se construit par des réglementations ambitieuses et des partenariats stratégiques.

2026 peut être une année charnière avec de nouvelles stratégies, investissements, des instruments de défense

Faire du smart building un atout au service des territoires, des entreprises et des occupants.

Recul de plusieurs obligations ce qui n'empêche pas les acteurs d'investir

Pour les acteurs du smart building, ces réglementations européennes sont à la fois des contraintes mais aussi des opportunités (financements, innovation).

Quatrième partie

Réactions, questions, et réponses

**MERCI POUR VOTRE
PARTICIPATION !**

A BIENTÔT !

Nous suivre... ou nous rejoindre ?



www.smartbuidlingsalliance.org



communication@smartbuidlingsalliance.org



06 62 27 84 23